

# PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS DE L'AUTORISATION DE PÊCHE AU LAC DU DER

**DATE :**

NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL		VILLE

**Suivez scrupuleusement les opérations suivantes :**

**Joindre :**

## PÊCHE EN BARQUE À L'ANNÉE OU CARPE


Tableau réservé à l'UFAPPMA

1. - la photocopie de votre carte d'AAPPMA en cours
2. - 1 chèque de 22 euros qui sera encaissé dans les prochains jours \*
3. - 4 chèques de 14,50 euros qui seront encaissés au fil des 4 prochains mois. Datez les au 5 de chaque mois d'encaissement ou ne mettez pas la date, nous le ferons au moment de la remise à l'encaissement.

## PÊCHE AU BORD À L'ANNÉE


Tableau réservé à l'UFAPPMA

1. - la photocopie de votre carte d'AAPPMA en cours
2. - 1 chèque de 18 euros qui sera encaissé dans les prochains jours \*\*
3. - 2 chèques de 14,50 euros qui seront encaissés au fil des 2 prochains mois. Datez les au 5 de chaque mois d'encaissement ou ne mettez pas la date, nous le ferons au moment de la remise à l'encaissement.

- **Par courrier, ajoutez un timbre poste (pour moins de 20 gr) pour le retour.**

Le léger supplément représente les frais de gestion du dossier et le coût l'immobilisation des fonds pendant cette période.

Bien entendu, l'autorisation vous est remise immédiatement ou par retour de courrier. Pour des raisons pratiques, nous n'accepterons que les demandes faites selon les modalités décrites ci-dessus sans quoi, nous vous rendrons tous les documents. Nous ne pouvons réaliser ces opérations que pour des comptes bancaires tenus en France à cause des frais d'encaissement trop élevés pour les encaissements dans d'autres pays.

\* 28 euros en cas d'abonnement souscrit.

\*\* 24 euros en cas d'abonnement souscrit.